

Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 18 avril 2018 à Trigance

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

Ont donné pouvoir : Magali STURMA CHAUVEAU à Bernard CLAP ; Charles Antoine MORDELET à Hervé PHILBERT ; Patricia BRUN à Antoine FAURE ; Christiane PHILIBERT-BREZUN à Arlette RUIZ ; Jean BACCI à Nathalie PEREZ-LEROUX

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2018 à Moissac-Bellevue

2. Avis sur le PLU de Quinson

Le conseil municipal de Quinson a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 22/01/2018. Le Parc du Verdon étant une personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Bureau du Parc doit émettre, dans les 3 mois suivant la réception des documents (soit d'ici le 09 / 05 / 2018), un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc.

A l'issue de la présentation du projet de PLU, suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau, à l'unanimité (M. Espitalier ne prenant pas part au vote), émettent **un avis favorable assorti des préconisations, et sous réserve d'une prise en compte par la commune et l'opérateur de son avis exprimé au sujet du projet de Parc Photovoltaïque dont les éléments constitutifs ont été rappelés en séance et mentionnés ci-dessus.** (avis complet disponible sur demande).

3. Validation de l'annexe annuelle de la convention de partenariat entre EDF et le Parc du Verdon

Les membres du Bureau valident l'annexe annuelle 2018 de la convention de partenariat entre EDF et le Parc du Verdon.

4. Adhésion Vélo Loisirs Provence - année 2018

Suite à une présentation du rapport d'activité de l'association et des projets en cours, les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Vélo loisirs Provence au titre de l'année 2018 et pour un montant d'adhésion de 7000 € inscrits au BP.

5. Conventions marque Parc

Sur proposition du comité de gestion, les membres du Bureau approuvent l'attribution de la marque « valeurs du Parc du Verdon » aux 4 prestations suivantes :

1. **Sortie Nage en eau vive dans le Verdon -Les Verdoniens** – Wiliam Michel – La Palud - ATTRIBUTION SANS RESERVE
2. **Sortie culturelle - 2000 pas** –Geneviève Vallart Riez– ATTRIBUTION SANS RESERVE
3. **Chambre et table d'hotes - La Fabrique** – Famille Allegre-Moustiers- ATTRIBUTION SANS RESERVE
4. **Chambre d'hotes - L'hotel des Colonnes** – Géraldine Manivet –Riez - ATTRIBUTION SANS RESERVE

6. Convention de partenariat avec Radio Verdon 2018

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention de partenariat avec Radio Verdon au titre de l'année 2018, incluant une participation du Parc à hauteur de 3000 €.

7. Convention inter-parcs « Projet interparc tourisme : Développement d'une offre touristique Parc naturel régional en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Les membres du Bureau approuvent la convention inter-parcs « Projet interparc tourisme : Développement d'une offre touristique Parc naturel régional en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » permettant la mutualisation de 2 postes au sein du réseau des parcs.

8. Convention de partenariat avec l'écomusée de la Roudoule

Les membres du Bureau approuvent le partenariat présenté avec l'écomusée de la Roudoule qui permettra des échanges de savoirs, d'expériences, de transferts de compétences, notamment avec le Nord des Préalpes et Préalpes d'azur dans le cadre d'un Leader.

9. Remboursement par le Réseau des Parcs des frais de Bercy

Les membres du Bureau décident de solliciter le remboursement par l'association du réseau des parcs des frais de déplacements pour Bercy, pour un montant 452,30 €.

10. Dossier de demande de subvention

Les membres du Bureau approuvent les opérations et plans de financements qui suivent

- Dossier Logis du Pin – Modification du plan de financement

	Ancien dossier		Nouveau dossier
Cout total TTC :	50 000 €		50 000 €
Etat FNADT (30 %).....	30 000 €		30 000 €

Com aggro Pays de Grasse (10 %)5 000 €
 CC Lacs Gorges Verdon (10 %)5 000 €
 PNR Préalpes d'Azur (10 %)5 000 €
 PNR Verdon (10 %) :5 000 €

Com aggro Pays de Grasse (10 %)5 000 €
 CC Lacs Gorges Verdon (10 %)5 000 €
 PNR Préalpes d'Azur (8 %)3 750 €
 PNR Verdon (8%)3 750 €
 Com com Alpes Provence Verdon (5 %)2 500 €

▪ ACCUEIL, SENSIBILISATION, sécurisation des sites et SURVEILLANCE INCENDIE - Modification du plan de financement de l'opération

Ancien dossier

Cout total TTC : 171 000 €
 Région : 70 000 €
 Département 04 : 10 000 €
 Département 83 : 45 000 €
 Commune de Bauduen :3 000 €
 Intercommunalités :8 800 €
 Autofinancement : 34 200 €
 Dont EDF :7 100 €
 Dont PNR Verdon : 27 100 €

Nouveau dossier

Cout total TTC : 145 570 €
 Région :48 916 €
 Département 04 :10 000 €
 Département 83 :45 000 €
 Commune de Bauduen :3 000 €
 Autofinancement :38 654 €
 Dont EDF : 7 100 €
 Dont Parc :31 654 €

▪ Premiers équipements pour la déclinaison du schéma d'interprétation des gorges du Verdon sur la route des crêtes – Portage par la Régie d'aménagement et de gestion des sites

Cout total HT : 25 200 € // Région (80 %) 20 160 € / Autofinancement Régie (20 %) 5 040 €

▪ Equipement 2018 : Coût total HT : 56 250 € // Conseil Régional PACA (80%) : 45 000 € / Autofinancement : 11 250 € (dont Conservatoire du Littoral : 973,05 € et Parc du Verdon : 10 276,95 €)

11. Révision de la redevance du logement de Félines

Les membres du Bureau décident d'actualiser la redevance du logement occupé par Marlène Economides à Félines tenant compte des consommations EDF, et taxes d'habitation et ordures ménagères, qui passera de 341 € à 331 € / mois.

12. Proposition d'annulation de la redevance pour la saison 2017-2018 pour la convention agricole (truffière) de F. Daïni sur le Domaine de Valx-Félines

En réponse à la demande du trufficulteur visant à l'exonérer de sa redevance au titre de la saison 2017-2018 pour tenir compte de l'absence de production, les membres du Bureau décident exceptionnellement de réduire de moitié la redevance due par F. Daïni au titre de la saison 2017-2018.

13. Convention de mise à disposition de locaux et matériels par le Parc du Verdon au Conservatoire du Littoral

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux et matériels auprès du Conservatoire du Littoral pour une durée de 3 ans et moyennant une redevance de 2750 €/an.

14. Les membres du Bureau ont pris acte des décisions prises par le Président sur délégation du Bureau pour la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 € HT

N°	Intitulé	Candidat retenu	Montant	Durée
2018-01	Groupement de commande inter-parcs pour l'achat de : Lot 1 : fournitures de bureau Lot 2 papier de reprographie	Lot 1 : Société LYRECO (59770 MARLY) Lot 2 : Société LACOSTE (84 LE THOR)	Marchés à bons de commande pour un maximum de 30 000 € HT	2 ans renouvelable 1 an

15. Convention avec EPIDOR

Les membres du Bureau approuvent la convention de partenariat avec l'établissement EPIDOR, qui hébergera Mme Carole BRETON, chargée de mission urbanisme nouvellement recrutée, pendant le mois de Mai, le temps qu'elle finalise son déménagement.

Pour affichage,
 Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
 à Moustiers Sainte Marie, le 25 avril 2018

Le Président,
 Bernard CLAP

